Chroniques d'Ogden

70, chemin Ogden, Ogden (Québec) J0B 3E3 • Tél. : (819) 876-7117 • Téléc. : (819) 876-2121
Courriel : info@munogden.ca • Internet : www.munogden.ca

Mars / Avril 2021

BON PRINTEMPS !

Quelle chance nous avons eu de pouvoir apprécier quelques jours d'un printemps précoce. Après cet hiver de confinement avec en plus un couvre-feu, quoi de mieux que de respirer l'air de notre belle campagne à pleins poumons.

En ce qui a trait à la pandémie, la situation demeure excellente à Ogden avec seulement 6 cas de COVID depuis le début de la pandémie. En outre, comme plus de 50 % de notre population permanente est composée de personnes d'au moins 60 ans, il ressort que la moitié de nos concitoyens peuvent déjà bénéficier de la protection accrue qu'offre la vaccination. L'hiver a été long, mais nous sentons un regain d'espoir avec le printemps qui vient nous redonner un peu plus de liberté et de bien-être.

Mais qui dit printemps dit aussi dégel – pas seulement dégel des sens mais surtout dégel des routes. Cette année ne fera pas exception. Le récent redoux est venu nous rappeler à quel point le réchauffement, lorsqu'il s'accompagne de pluie, peut à cette époque de l'année, rendre les déplacements hasardeux et laisser derrière lui un réseau routier en piteux état. Cette année, nous allons préparer un plan quinquennal qui sera orchestré par nul autre que notre inspecteur en voirie Vincent Langlois. En réparant les endroits les plus abimés, les plus urgents en première année, nous arriverons à améliorer nos routes qui ont grandement besoin d'amour. Depuis qu'il est en poste, notre inspecteur a fait un excellent travail et nous pouvons voir le fruit de ses efforts. Mais tout n'est pas terminé – il reste beaucoup de chemin à faire avant d'avoir des routes à l'image de notre belle municipalité.

Et c'est un printemps chargé de bonnes nouvelles – l'internet haut débit se fera finalement un chemin vers Ogden. Après tant d'années à attendre que nos gouvernements comprennent l'urgence du déploiement, ils nous ont finalement écouté.

Aussitôt que nous aurons le moindre détail du déploiement, nous vous en ferons part très rapidement.

D'ici là, patience pour l'état des routes et surtout restez prudents et en santé, tout n'est pas terminé.

Richard Violette
Maire d'Ogden

À LA MAIRIE

MAIRE

Richard Violette

CONSEILLERS

Michael Sudlow
Conseiller nº 1

Jean R. Roy
Conseiller nº 2

Claudette Dupras
Conseillère nº 3

Marie-Andrée Courval
Conseillère nº 4

Lise Rousseau
Conseillère nº 5

Sylvie Lefebvre
Conseillère nº 6

L'ÉQUIPE MUNICIPALE

Vickie Comeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Emmanuelle Bilodeau
Inspectrice en bâtiment et environnement

Vincent Langlois
Inspecteur en voirie

Ann-Marie Galvin
Adjointe administrative

BUREAU MUNICIPAL

70, chemin Ogden
Ogden, Québec J0B 3E3

Téléphone : (819) 876-7117

Télécopieur : (819) 876-2121

Courriel : info@munogden.ca

Site internet : www.munogden.ca

HEURES D'OUVERTURE

Le bureau municipal est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à midi et de 13h00 à 16h00.

CONCEPTION ET IMPRESSION DU BULLETIN
Les Publications Municipales
1 877 553-1955

DIVERS

L'herbe à poux, ça s'arrache!

L'herbe à poux (Ambrosia artemisifolia) est considérée comme une mauvaise herbe en raison des allergies que son pollen provoque. Environ 20% de la population est atteinte par le rhume des foins en août et septembre et ce à cause de l'herbe à poux. Elle est une plante annuelle qui meurt lors des gelées d'automne. Sa prolifération est anormale et est due en grande partie à l'activité humaine. L'épandage de sel sur les routes et le déneigement sont au nombre des activités qui favorisent sa prolifération aux dépens des vivaces. Il faut donc arracher l'herbe à poux! Ceci ne cause aucun danger aux mains nues. Pour obtenir plus de renseignements sur l'herbe à poux, consultez le site du gouvernement du Québec au https://www.quebec.ca/habitation-et-logement/milieu-de-vie-sain/reconnaitre-et-limiter-l-herbe-a-poux#:~:text=L'herbe%20%C3%A0%20poux%20est,fleurir%20et%20produit%20du%20pollen.

Permis de feux

La municipalité n'émet plus de permis de feu. Il faut maintenant contacter la Régie incendie Memphrémagog Est afin d'obtenir votre permis. Le numéro est 819-838-5877. Vous pouvez aussi visiter notre site au www.munogden.ca pour plus d'informations concernant les conditions pour brûler tels que les instructions sur la dimension du feu ainsi que les conditions météorologiques, etc.

Le beau temps arrive à grands pas, ce qui veut dire nettoyage du terrain. Prendre note qu'avant d'allumer, il faut s'informer. Le brûlage de feuilles mortes ou de bois mort provoquera beaucoup de fumée toxique. Pour les feuilles mortes ou résidu vert, utilisez plutôt le bac de compostage. L'utilisation d'un foyer préfabriqué avec une barrière pare-étincelles, ne nécessite pas un permis.

Vignettes de bateaux 2021

Encore une fois cette année, la municipalité aura les vignettes de bateaux disponibles. Celles-ci sont gratuites pour les citoyens d'Ogden et obligatoires pour tout genre d'embarcation : kayak, chaloupe, canot, bateau à moteur, planche à voile, etc. Contactez le bureau municipal au 819-876-7117 ou à info@munogden.ca afin d'obtenir vos vignettes. Ayez en main toutes les informations sur vos embarcations (type, couleur, longueur, marque, n° petit bâtiment, nom du propriétaire).

Loisirs 2021

Le comité de la culture et des loisirs d'Ogden est occupé à planifier les activités de l'été et de l'automne 2021. Les activités proposées comprendront du yoga, du tai-chi et du pilâtes. Des cours d'introduction à l'espagnol et des cours d'art sont également à l'ordre du jour. Si vous êtes intéressé par ces cours, veuillez appeler ou contacter Ann Marie pour laisser votre nom (les places étant limitées pour ces cours). Les cours d'art seront donnés par Kathy Teasdale, artiste paysagiste et spécialiste de la faune sauvage d'Ogden. Ces activités dépendront des lois régissant la pandémie à ce moment-là.

Plusieurs ateliers sont prévus pour l'automne si tout va bien. De plus amples informations seront disponibles dans la prochaine Chronique.

Commande d'arbustes destinés au reboisement des bandes riveraines:

Encore une fois cette année, la MRC de Memphrémagog coordonne une commande d'arbustes destinés au reboisement des bandes riveraines. Les espèces offertes sont indigènes, faciles d'adaptation et requièrent peu de soins particuliers après la plantation. Les plants sont disponibles dans deux formats (voir les informations sur les espèces de plants disponibles sur le bon de commande ici-bas et sur la « Liste des espèces offertes en 2021 » qui se trouve sur la page suivante de la chronique). Veuillez noter :

- Veuillez s.v.p. joindre à votre commande un chèque payable à la **Municipalité d'Ogden**, fait au montant du prix total de vos achats.
- Les commandes, accompagnées du paiement, doivent nous parvenir **AU PLUS TARD LE VENDREDI 7 MAI 2021.**
- Les plants seront livrés au bureau municipal au 70 chemin Ogden le **vendredi le 21 mai 2021 et ils devront être ramassés entre 13h et 16h**. La Municipalité n'est pas responsable quant à l'état des plants qui ne seront pas ramassés à cette date.

OGDEN

Formulaire de commande 2021

Nom :_____

Municipalité :_____

Numéro de téléphone :_____

Courriel :_____

Nom commun	Type de contenant*	Coût unitaire	Quantité	Montant
Physocarpe à feuilles d'obier (*Physocarpus opulifolius*)	Petit	3,00 $		
	Gros	6,60 $		
Saule arbustif (*Salix spp*)	Petit	3,00$		
	Gros	6,60$		
Aronie noire (*Aronia melanocarpa*)	Petit	3,00$		
	Gros	6,60 $		
Clématite de Virginie (*Clematis Virgiana*)	Petit	3,00 $		
	Gros	6,60 $		
Rosier Inerme (*Rosa Blanda*)	Gros seulement	6,60$		
		TOTAL		**$**

Si une espèce n'est pas disponible à la dernière minute, je préfère que la commande de celle-ci soit :

- Cancellée (les montants payés seront remboursés) _____
- Remplacée par une autre espèce semblable _____

*La grosseur des plants varie en fonction des espèces : entre 20 et 30 cm pour les formats « petit » et entre 30 et 50 cm pour les formats « gros ». Les petits plants viennent avec une motte de racine à nu et doivent être plantés rapidement, tandis que les gros plants sont distribués dans des pots de 1 gallon.

Arbustes destinés au reboisement des bandes riveraines

Liste des espèces offertes en 2021

Memphrémagog MRC

	Espèce	Exposition	Humidité du sol	Taille à maturité	Emplacement sur la rive	Description
	Physocarpe à feuilles d'obier *Physocarpus opulifolius*		Moyenne à élevée	↔ 2 m ↕ 2 m	> 1 m de la rive	• Tolère les conditions de sécheresse • Petites fleurs blanches tachetées de rose (juin/juillet) • Grappe de fruits non comestibles rougeâtres (octobre) attirant les oiseaux
	Saule arbustif *Salix ssp.*		Élevée	↔ 2,5 m ↕ 2,5 m	Partout	• Tolère les inondations printanières • Peut être taillé • Croissance rapide et excellente stabilisation du sol
	Aronie noire *Aronia melanocarpa*		Moyenne	↔ 1 m ↕ 1 m	Talus, replat	• Feuillage gris argenté, dense mais d'aspect léger • Floraison hâtive, en grappe, de couleur blanche • Petits fruits pourpres, décoratifs, attirant les oiseaux
	Rosier inerme *Rosa Blanda*		Faible à Moyenne	↔ 1,2 m ↕ 1,5 m	Talus, replat	• Stabilise le sol • Bonne résistance aux insectes et aux maladies • Plante drageonnante • Fleur rose à la fin du printemps, fruits rouges persistants
	Clématite de Virginie *Clematis Virgiana*		Moyenne à élevé	↔ vigne ↕ 4 m	Talus, replat	• Plante grimpante ou rampante, bonne pour couvrir les murets • Stabilise le sol • Fleurs blanches, de juillet à septembre • Attire les oiseaux et les pollinisateurs • Croissance rapide

Internet haut débit

Enfin des bonnes nouvelles de nos gouvernements concernant l'internet haut débit. Après avoir subi des pressions intenses des MRC, des municipalités et des citoyens ruraux qui n'en peuvent plus d'être mal desservis ou non desservis, et avec les élections qui s'en viennent à grand pas, les gouvernements s'unissent pour débloquer les fonds nécessaires pour le déploiement d'internet haut débit partout dans nos campagnes – et ce d'ici l'automne 2022. Pour l'instant nous ignorons la technologie exacte qui sera déployée – fibre optique, satellite, LTE, etc., mais nous aurons enfin accès a une technologie qui nous permettra d'être à niveau avec le reste du Québec.

En ce qui concerne l'internet Bell LTE25, merci à tous ceux et celles qui nous ont contacté. Nous avons fait parvenir vos coordonnées au responsable Bell de la région, et si vous pouvez avoir la communication (sans obstacle) avec une des tours, ils vous contacteront. Pour l'instant, ce n'est pas une question de capacité sur la tour d'Ogden mais bien d'accès aux signaux de communication qui doit être directe avec la tour – sans obstacle comme une montagne, une forêt dense, etc.

En 2019, la municipalité avait préparé un plan de déploiement avec la MRC qui avait été soumis au gouvernement pour l'octroi de subventions. Comme la situation d'Ogden (100% mal desservie) n'a pas changée, il sera facile de suivre le même plan de déploiement qui avait été mis en place. Alors il faudra encore un peu de patience, mais au moins l'annonce officielle est faite et aussitôt que nous avons des nouvelles, nous serons heureux de vous en faire part.

Entre temps, si vous ne l'avez pas déjà fait, SVP nous faire parvenir votre adresse courriel pour que nous puissions communiquer avec vous plus facilement.

Réserve de biodiversité projetée Michael-Dunn (Blueberry Point)

Un rappel à tous que la propriété de Blueberry Point est une réserve de biodiversité projetée provinciale qui est gérée par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Si vous voulez visiter la réserve cet été, il y a d'importantes consignes à respecter, notamment qu'il est strictement interdit de se stationner sur le chemin Arnold en tout temps et des contraventions sévères seront émises par la Sûreté du Québec en vertu du Code de la Sécurité Routière.

De plus, suite à l'adoption officielle de la *Loi modifiant la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et d'autres dispositions* (2021, chapitre 1) par le gouvernement du Québec, les personnes contrevenant au régime d'usage prévu au sein du territoire de la réserve de biodiversité projetée Michael-Dunn s'exposent dorénavant à des amendes pouvant s'élever jusqu'à un montant de 2000 $. À ce chapitre rappelons que l'allumage de feu, la coupe de bois, la circulation en véhicule motorisé et le camping sont notamment interdit au sein du territoire de la réserve. Vous pouvez consulter le plan de conservation de la réserve de biodiversité projetée Michael-Dunn par le biais du lien suivant:

https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/michael-dunn/plan-conservation.pdf

Merci de respecter cet endroit magnifique de même que les citoyens qui habitent à proximité.

Élections municipales en novembre prochain

Eh oui, en novembre de cette année ça fera 4 ans que les membres du conseil municipal et moi-même sommes en poste. Quelle belle expérience!

Nous savons déjà qu'il y aura quelques postes à combler au sein du conseil. Certains de nos concitoyens ont récemment manifesté un intérêt certain pour les affaires municipales. J'espère bien voir quelques-uns d'entre eux, désireux de relever les défis à venir se porter candidats à l'élection de novembre prochain. Une équipe dynamique ayant à cœur le meilleur intérêt de tous nos concitoyens sera heureuse de les accueillir.

Si vous êtes intéressé(e) à vous présenter ou à avoir plus d'information sur les fonctions, le déroulement et la dynamique présente, n'hésitez pas à me contacter en laissant vos coordonnées à la municipalité au 819-876-7117, il me fera plaisir de vous informer.

Il n'est pas trop tôt, pensez-y!

Richard Violette
Maire Ogden

ADOPTONS LE BON COMPORTEMENT

La SPA de l'Estrie demande la collaboration des gardiens de chiens

Alors que le printemps est arrivé, les citoyens estriens en profitent pour sortir à l'extérieur avec leur chien. La SPA de l'Estrie en profite pour rappeler les bons comportements à adopter avec son chien lorsque celui-ci est à l'extérieur autant sur votre terrain que lors d'une balade dans les endroits publics.

POURQUOI avoir son chien en laisse ?

- Pour bien le maîtriser en cas de réaction agressive
- Pour contrôler ses déplacements
- Pour sa sécurité en situation de bagarre entre chiens
- Pour éviter de le perdre
- Pour respecter les autres citoyens
- Pour conserver le droit de fréquenter les endroits publics avec son chien

Il est important de mentionner que ce n'est pas tout le monde qui souhaite rencontrer votre chien. Même si vous croyez être seul sur un sentier ou dans la rue, on ne sait jamais ce qui peut arriver, ou qui vous pouvez rencontrer. Pour la sécurité de tous et pour une cohabitation harmonieuse, il est obligatoire de tenir son chien en laisse et ainsi respecter la règlementation.

Tenir son chien en laisse ; un règlement provincial

Un chien doit être tenu en laisse en tout temps et être bien maîtrisé par son gardien. C'est ce que précise la nouvelle Loi provinciale sur l'encadrement des chiens entrée en vigueur depuis le mois de mars 2020. La Loi indique aussi que la longueur maximale de la laisse est de 1,85 mètre, et qu'un chien de 20 kg et plus doit porter en tout temps, attaché à sa laisse, un licou ou un harnais. De plus, la Loi provinciale prévoit des amendes accordées aux infractions ; entre autres un minimum de 500 $ plus les frais pour un chien pas tenu en laisse.

POURQUOI garder son chien en contrôle sur votre terrain ;

- Pour respecter les citoyens qui ont peur des chiens
- Pour la sécurité de l'animal et de toute personne qui l'entoure (morsures, accidents, bagarres entre chiens, etc.)
- Pour éviter qu'il se fasse heurter par une voiture
- Pour empêcher qu'il prenne la fuite
- Pour contrôler ses déplacements
- Pour éviter de se le faire voler
- Pour respecter le règlement municipal

À moins qu'il soit attaché, qu'il soit dans un enclos extérieur ou que le terrain soit clôturé, un gardien ne peut laisser son chien libre sur le terrain s'il n'a pas une constante maîtrise de celui-ci. Un chien en liberté hors des limites de son terrain en absence de son gardien est considéré comme un animal errant. Un gardien, ne respectant pas la règlementation, est passible une amende pour une infraction de chien en liberté. De plus, considérant le contexte actuel, afin de prévenir le vol de votre animal nous vous suggérons fortement de toujours superviser les sorties extérieures de votre chien sur votre terrain.

ADOPTONS le bon comportement

Se promener avec son chien dans un endroit public est un privilège.

1. Tenir et bien contrôler son chien en laisse lors de sorties. Si votre chien fait plus de 20 kg, il doit porter, attaché à sa laisse, un licou ou un harnais.
2. Avant de sortir de la maison, il est important de s'assurer que votre chien porte sa médaille d'identification de la SPA de l'Estrie. Si jamais il prend la fuite, sa médaille facilitera son retour à la maison.
3. Disposer des excréments de votre chien de façon hygiénique.

En terminant, il est important de préciser que ces règlements sont en place pour assurer le bien-être et la sécurité de tous dans la communauté. Toutefois, il est possible de le faire de la bonne façon afin d'assurer la sécurité de tous, humains comme chiens !

DISTRIBUTION DE COMPOST

Encore cette année, la Municipalité d'Ogden offrira à ses citoyens du compost gratuit de la Régie de Coaticook.
Ce compost sera situé à l'entrée municipale située sur le chemin Weir.

S.v.p. pas de chargement de camion ni de tracteur. Il y aura une quantité limitée donc laissons la chance à tous! Merci.